



Focus n° 9 -
19/02/10

Plan national de Prévention Incendie pour les habitations

Envoyez toutes vos
questions et remarques
sur la réforme et sur
cette newsletter [en
cliquant ici](#)

La Ministre de l'Intérieur lance le Plan national de Prévention Incendie dans les habitations

La ministre de l'Intérieur, Annemie Turtelboom, présente aujourd'hui, vendredi 19 février, le Plan national de prévention incendie dans les habitations.

Ce Plan national s'aligne sur les priorités fixées par la ministre fin 2009 dans le cadre de la réforme des services d'incendie : prévention, investissements dans la formation et le matériel.

Vous trouverez ci-dessous le texte complet relatif à ce plan, qui sera communiqué aujourd'hui aux médias.

Turtelboom: " L'incendie dans une habitation peut avoir des conséquences dramatiques et pourtant, il peut souvent être évité. "

Annemie Turtelboom, ministre de l'Intérieur, a lancé aujourd'hui le Plan national de prévention incendie dans les habitations.

Madame la ministre Turtelboom : « Un petit incendie dans une habitation peut provoquer des dégâts considérables et les lésions occasionnées par le feu marquent littéralement à vie. Pourtant, ce type d'incendies peut souvent être évité sans consentir des efforts considérables ou des investissements coûteux. Et c'est à ce niveau que je souhaite convaincre les citoyens. »

En Belgique, quelque 10.000 incendies sont à déplorer chaque année dans les habitations.

Ce Plan de prévention incendie repose sur trois piliers : sensibilisation du citoyen, concertation avec tous les acteurs réunis au sein d'une « Task Force Prévention incendie » et conseils en matière de prévention des incendies par les services d'incendie, pour le citoyen.

Madame la ministre Turtelboom présente ce plan dans la foulée du salon Batibouw de la construction et de l'habitat, qui se déroule au Heysel du 27 février au 7 mars 2010.

Le premier pilier du plan, à savoir la sensibilisation et la responsabilisation du citoyen, sera présenté le 27 février, soit le premier jour du salon Batibouw.

Le deuxième pilier, à savoir la concertation au sein de la Task Force

Prévention incendie, sera présenté après Batibouw. Le troisième pilier de ce plan est le conseil gratuit et objectif en matière d'incendie, adapté aux citoyens

Plan national de Prévention Incendie

Le Plan national de Prévention Incendie repose sur trois piliers :

1. Conscientiser chaque citoyen et l'impliquer activement dans la sécurisation incendie de son habitation :

Ce plan place le citoyen au centre de ses objectifs.

En d'autres termes, le SPF Intérieur prendra des mesures et des initiatives afin de conscientiser l'ensemble de la population belge des nombreuses actions qu'elle peut elle-même prendre en vue de sécuriser un maximum les habitations contre les risques d'incendie.

Un premier outil est le site : www.evitezlesincendies.be

Le citoyen y découvrira un questionnaire qui lui permettra de tester dans quelle mesure son habitation est sécurisée en matière d'incendie, et quelles mesures peuvent être prises pour améliorer la sécurité incendie. Il s'agit avant tout d'adopter de bonnes habitudes, sans oublier qu'en ce qui concerne les investissements à ce niveau, un avantage fiscal de maximum 690 € est également octroyé.

2. Concertation avec l'ensemble des partenaires.

Les services d'incendie ont été l'un des principaux partenaires lors de l'élaboration du plan de prévention incendie. Ils sont les experts sur le terrain et entretiennent une relation étroite et privilégiée avec la population.

En outre, les autorités locales, d'autres institutions publiques mais aussi des partenaires privés tels que les associations de grands brûlés, les compagnies d'assurances ou les fabricants de matériel de prévention jouent également un rôle important à ce niveau.

Par ailleurs, le Plan de prévention incendie vise à encourager une concertation régulière entre les partenaires concernés au sein de la Task Force Prévention incendie. Ces concertations permettront de regrouper l'ensemble des connaissances disponibles sur le terrain au sein des différentes instances, organisations et institutions, et de les utiliser ensuite pour l'élaboration de nouvelles initiatives.

3. Le conseiller en prévention incendie au sein des services d'incendie :

Le citoyen peut lui-même entreprendre de nombreuses actions en vue de sécuriser son habitation contre les incendies, et le SPF Intérieur lui apporte évidemment le soutien nécessaire à ce niveau.

En effet, une nouvelle fonction a été créée au sein des services d'incendie : le conseiller en prévention incendie. Les services d'incendie sont très proches de la population, sont experts dans la lutte contre les incendies et, forts de leurs expériences au quotidien, connaissent extrêmement bien les conséquences d'un incendie. C'est précisément la raison pour laquelle les sapeurs-pompiers sont les mieux à même de fournir aux citoyens des informations en matière de prévention incendie.

Le SPF Intérieur soutient ces conseillers en prévention incendie avec



une formation spécifique et du matériel adapté.

Citons ici par exemple le « Fire Trolley », développé par la Direction générale Sécurité et Prévention du SPF Intérieur. Il s'agit d'un coffre sur roulettes que le conseiller en prévention incendie peut aisément emporter avec lui lors de ses visites à domicile, soirées d'information ou journées portes ouvertes. Ce Fire Trolley contient notamment des couvertures anti-feu, des détecteurs de fumée, un fragment d'une porte coupe-feu, un extincteur et autre matériel didactique tel que des tableaux récapitulatifs, brochures et un laptop permettant de présenter de courts métrages (comment éteindre un incendie, par ex.), etc. permettant au conseiller d'illustrer directement certains points pratiques.

© 2010 **Service Public Fédéral Intérieur**

Editeur responsable : Jérôme Glorie